



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 26 octobre 2017

PREAVIS N° 29/2017

relatif à une demande de crédit de
CHF 2'530'000.— pour la réfection générale
(mesure d'entretien) des routes cantonales en
traversée de localité

Délégués municipaux

André Darmon, Municipal
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des routes et domaines
Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 – Préambule

Après l'aboutissement de l'étude d'assainissement du bruit routier sur les routes en traversée de localité, et considérant l'obligation qui en découle de procéder à la pose d'un revêtement phono absorbant sur une grande partie des chaussées communales la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour effectuer une analyse de l'état de l'ensemble des chaussées. Les buts recherchés étaient les suivants :

- Déterminer quels travaux il était nécessaire d'envisager préalablement à la pose d'une couche de roulement phono absorbante.
- Quel est l'état de l'ensemble des chaussées et, quels tronçons nécessite des travaux de réfection complet de la superstructure de la route.
- Définir un budget estimatif de ces travaux.

A noter que les travaux liés à l'assainissement du bruit routier (phono absorbant) font l'objet d'une subvention fédérale et que les travaux d'entretien de la superstructure des chaussées des routes cantonales en traversées de localité bénéficient d'une subvention cantonale. De plus, les chaussées étant dimensionnées pour une durée de vie de 20 à 25 ans, une grande partie des routes situées sur le territoire communal ont déjà dépassé cette limite. Un entretien régulier des surfaces de voirie permet d'allonger la durée de vie de l'ensemble, en retardant des interventions trop lourdes nécessitant la reprise des encaissements de route.

2 – Descriptif des travaux

Les axes touchés par ces mesures d'entretien sont les suivants :

- La route cantonale en traversée de localité RC n° 21 et 23 C-S (Route de Trélex)
- La route cantonale en traversée de localité RC n° 21 C-S (Route de la Cézille)
- La route cantonale en traversée de localité RC n° 24 C-S (Route de Duiller)
- La route cantonale en traversée de localité RC n° 29-IL-S (Route de Coinsins)
- La route cantonale en traversée de localité RC n° 24-IL-S (Route de la Gare)
- La Place du Village RC n°24-C-S
- Le chemin communal du Champ des Pierres

L'analyse réalisée préconise une série de mesures d'entretien, basée sur une étude préliminaire visuelle, qui sont :

- Un dégrappage complet de la couche de roulement et partiellement de la couche de base (soit env. 7-8cm),
- Une réfection et/ou renforcement des encaissements de route trop affaiblis (tests visuels et/ou essais), soit par reprise de l'encaissement global soit par adjonction d'une géogridde permettant de renforcer la chaussée.
- Des améliorations ponctuelles des grilles de routes, bordures et autres lignes de pavés,
- La pose d'une couche intermédiaire (5cm, AC T 16S),
- La pose d'une nouvelle couche de roulement de type phono absorbante (3cm, SDA-4 et 3cm, ACMR8-VD dans les zones fortement sollicitées).

Une analyse HAP (recherche des matériaux polluants dans la structure des routes) a montré des zones particulièrement atteintes (à l'exemple de la Route de Duiller, de la Route de Trélex, de la Route de la Cézille et de la Route de Coinsins). Pour rappel, ces matériaux pollués ne peuvent pas être recyclés, raison pour laquelle leur évacuation et leur traitement est soumis à une taxe supplémentaire.

La Municipalité a décidé de profiter de la synergie des travaux et de la présence de l'entreprise pour créer un trottoir le long de la Route de la Cézille qui permettra de faire la liaison depuis le trottoir situé en aval au niveau du n°8 de la Route de la Cézille jusqu'au Chemin de la Source desservant le quartier situé en amont. Les coûts de ces travaux de création de trottoir, basés sur les prix de rentrées de soumission, sont estimés à CHF 207'500.—.

Ces travaux seront aussi l'occasion de réfectionner complètement la superstructure du Chemin du Champ des Pierres où le faïençage des enrobés et les affaissements sont nombreux. La réfection de ce chemin nécessite la reprise de l'encaissement, la pose de bordures afin de maintenir correctement les bords d'enrobés, la reprise des organes de récolte des eaux en fonction de la nouvelle géométrie et la mise en place de nouveaux revêtements bitumineux.

3.- Devis estimatif des travaux

	Routes cantonales en traversée de localité						Chemin communal
	Place du Village [CHF]	Rte de Duillier [CHF]	Route de Trélex [CHF]	Route de la Cézille [CHF]	Route de Route de de Coinsins la Gare [CHF]	Chemin des Champs de Pierre [CHF]	Total [CHF]
Chap 01 Installation de chantier	7 597.90	14 142.39	11 318.58	21 498.97	9 448.55	4 721.50	75 334.18
Chap 02 Terrassements, Démolitions	7 521.70	83 130.03	78 390.28	63 160.14	90 231.19	49 466.79	397 848.33
Chap 03 Bordures et revêtements bitumineux	63 611.25	334 306.98	230 864.32	331 589.19	150 663.48	36 027.94	1 304 003.65
Chap 04 Canalisations et assainissement	-	12 738.43	29 428.22	87 790.75	22 038.24	30 623.04	196 062.72
Chap 05 Travaux en régie	2 803.58	5 136.77	5 136.77	5 136.77	5 136.77	1 881.60	30 369.02
Chap 06 Signalisation	4 000.00	10 000.00	10 000.00	10 500.00	8 000.00	1 500.00	50 000.00
Tests matériaux (tests HAP)	500.00	2 700.00	1 800.00	2 300.00	1 400.00	1 000.00	11 500.00
Curages et inspections TV - canalisations	2 100.00	2 100.00	2 100.00	2 100.00	2 100.00	2 100.00	14 700.00
Eclairage public				40'000.00			40'000.00
Divers et imprévu ≈5%	5 000.00	25 000.00	20 000.00	28 000.00	16 000.00	7 000.00	113 000.00
Honoraires GC	4 500.00	23 000.00	17 500.00	25 200.00	13 800.00	6 500.00	101 000.00
Etat des lieux avant travaux (global)							5 000.00
Total HT	97 634.43	512 254.59	406 538.17	617 275.82	318 818.22	140 820.87	2 338 817.90
TVA 8%							187 105.45
Total TTC							2 525 923.35
Coût total des travaux arrondis à							2 530 000. —
Octroi de subventions							
Confédération :							
Assainissement Bruit routier	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Etat : Entretien RC en localité	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Le total estimé à charge de la commune est de **2'530'000. — TTC.**
Comme indiqué au paragraphe 6, certains travaux sont subventionnables par différents organismes.

REMARQUES

Le coût des travaux a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux conforme à la loi sur les marchés publics (AOMP). Pour informations, 5 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise Perrin-Frères qui a rendu la meilleure offre.

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

La prestation d'état des lieux se fera axe par axe et sera réalisé au préalable des travaux à l'aide d'un véhicule surmonté d'une caméra 360°. Cette prestation est nécessaire pour éviter tout litige avec des riverains sur d'éventuelles fissures ou dégâts apparues lors ou après les travaux.

4 - Planning

Afin de profiter des conditions météorologiques favorables, il est prévu de débiter les travaux dès le printemps 2018.

Les tronçons seront entrepris les uns après les autres et par phases successives afin de garantir le transit et l'accessibilité des riverains à leurs propriétés.

La durée de l'ensemble des travaux est estimée entre 2 et 3 ans (sans travaux à la mauvaise saison) en fonction des possibilités de fermeture des routes et, des travaux prévus par les communes voisines. Un planning prévisionnel plus détaillé sera établi en collaboration avec l'entreprise soumissionnaire, la direction technique des travaux et la Commune.

Des itinéraires de déviation ainsi que des phases de circulation alternées seront planifiés et mis en place sur de courtes durées en amont et aval du village afin d'éliminer la circulation de transit. Ces itinéraires de déviation se feront en partenariat avec la Direction Générale de la Mobilité et des routes – Section signalisation et entretien.

5 - Subventions

Considérant les objets « Routes cantonales en traversée de localité », celui-ci donnera lieu à une subvention Bruit de la Confédération dont la demande sera faite ultérieurement mais au plus tard au retour des soumissions (considérations issues de l'étude d'assainissement du bruit routier). Cette subvention couvre les travaux à charge exclusive du bruit (déterminé par l'étude).

De même, une demande de subvention sera également transmise à la DGMR (Direction générale Mobilité et Routes) de l'Etat de Vaud au titre de participation du canton à l'entretien des routes cantonales en traversée de localité. Le taux de subvention est établi par les autorités de la DGMR pour les travaux de renouvellement de la couche de roulement et pour les travaux de renforcements d'encaissement de route. A cela pourrait s'ajouter éventuellement un complément pour la longueur et le volume de trafic.

6 - Aspects fonciers

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou de l'espace public (servitude).

Pour des raisons de rendu et d'esthétisme, il est prévu de réfectionner quelques dizaines de m² d'entrées privées en bordure des voiries communales.

7 - Aspects du développement durable

Dimension économique

Le financement et planification aujourd'hui de mesures régulières d'entretien des voiries permettent de prolonger la durée de vie des infrastructures. Le concept est en adéquation avec une gestion parcimonieuse des finances communales.

Dimension sociale

Dans un contexte économique plus tendu, il est important que les collectivités publiques investissent dans leurs infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité. Dans ce projet, ce sont plusieurs entreprises, dont la plupart locales, qui sont et seront sollicitées.

Dimension environnementale

Les mesures d'entretien préconisées permettent de pérenniser les voiries communales en évitant une dégradation trop rapide des couches de roulement. Cette action évite à terme une réfection plus lourde des chaussées, la sauvegarde de ressources naturelles (graviers) et l'élimination de matériaux en décharge contrôlée.

Une part prépondérante des fraisâts (rabotage des couches de roulement) sera recyclée par l'entreprise en centrale à bitume (refonte en produits bitumineux). Les matériaux souillés (HAP>20'000) seront éliminés conformément à la filière préconisée.

8 - Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis N° 29/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 2'530'000.— pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité

Ouï les rapports des commissions routes et domaines et des finances

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide : d'adopter le préavis N°29/2017, concernant une demande de crédit de CHF 2'530'000.— pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité

De prélever ce montant sur la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé

De mettre au budget communal dès 2018 un montant maximal annuel de CHF 1'200'000.— et le solde sur 2019.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :
La Syndique : F. Rattaz-Sage la secrétaire : D. Jayet

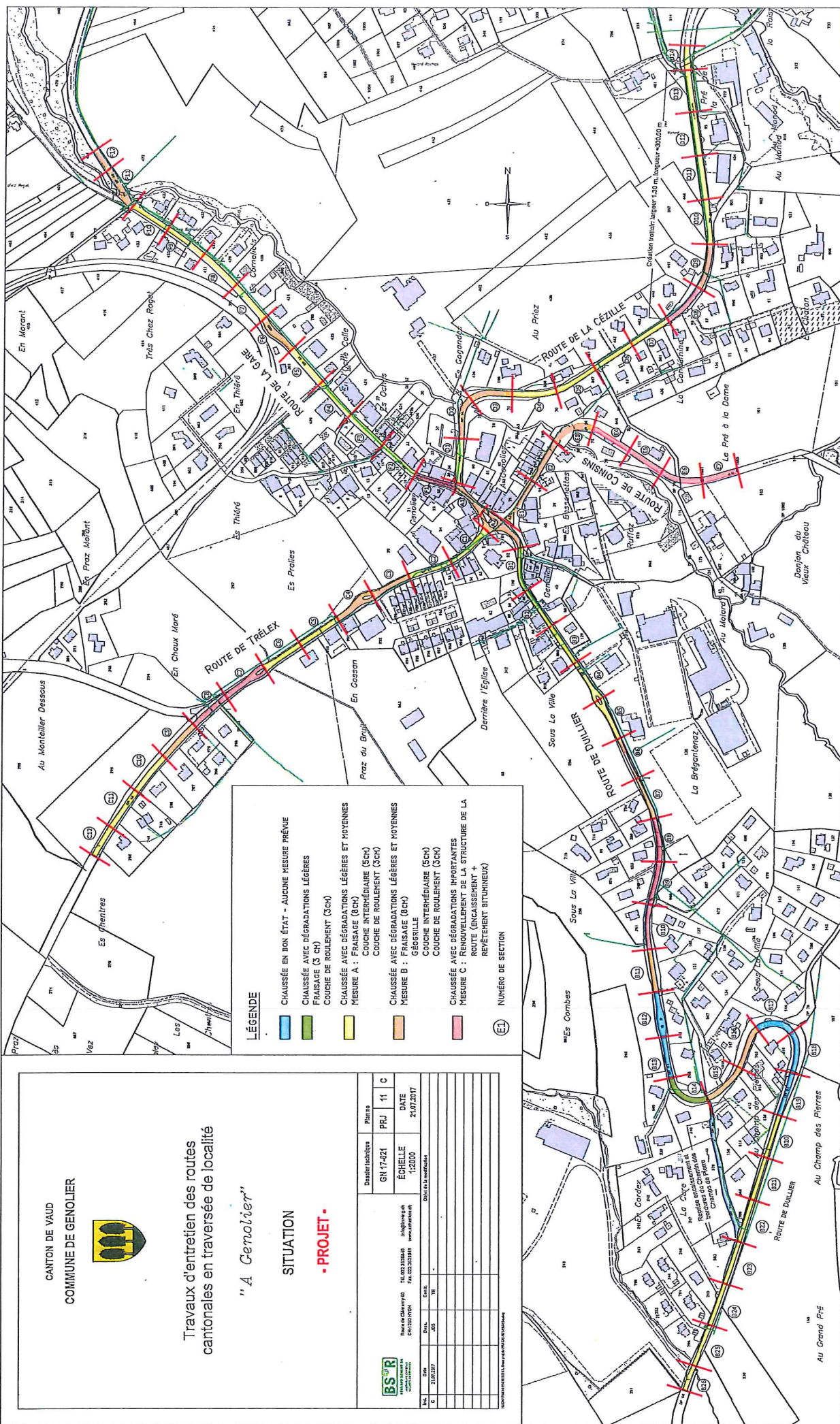


Annexes : plan de situation

"A Genolier"

SITUATION

-PROJET -

[illegible]



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 29/2017**
relatif à une demande de crédit de CHF 2'530'000,-- pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité

Séance : Lundi, 13 novembre, 2017

Présents : Madame la Syndique et les Municipaux André Darmon, Gérald Girardet et Georges Richard, ainsi que la Commission des Finances au complet.

L'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) date du 15 décembre 1986. Elle a été modifiée à plusieurs reprises par la suite et, aujourd'hui, c'est son état au 1^{er} janvier 2016 qui fait foi. A l'origine, les délais de mise en conformité de l'ordonnance étaient de 15 ans (2001) mais cette date est actuellement fixée au 31 mars 2018 pour les routes principales.

Suite à l'étude de la réfection, autorisée par l'acceptation par le Conseil communal du préavis No. 23/2017 lors de sa séance du 26 octobre 2017, il s'agit maintenant d'autoriser les travaux de réfection et d'assainissement du bruit routier pour un total de CHF 2'530'000,--. Il est important de noter que la Commune devrait bénéficier de subventions fédérales et cantonales pour un montant qui pourrait avoisiner les CHF 195'000,--. Ce montant n'a pas été pris en compte dans le devis estimatif des travaux.

Il est prévu d'étaler les travaux sur deux ans, voire plus si nécessaire. De ce fait, le préavis propose de mettre un montant de CHF 1'200'000,-- dans le budget communal 2018 avec le solde au budget 2019.

La Municipalité propose de profiter de la venue des diverses entreprises pour construire un trottoir avec son éclairage le long de la Route de la Cézille entre le Chemin du Chaton et le Chemin de la Source, desservant ainsi la nouvelle déchèterie communale de la Caisserie. Elle propose également d'entreprendre une réfection en profondeur du Chemin des Champs de Pierre dans le bas du village.

Le coût total pour tous ces travaux est important mais se sont des travaux nécessaires ; d'abord par la loi (OPB), et ensuite par le fait que renoncer à ces travaux maintenant nous coûterait plus cher à terme, avec une dégradation importante de certains tronçons de route et les inévitables travaux de réfection d'urgence qui seront nécessaires.

La Commission des finances trouve judicieux de reporter le coût des travaux sur au moins deux ans, vu l'importance des sommes par rapport au budget communal.

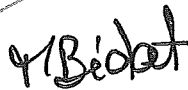
Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

1. d'adopter le préavis NO. 29/2017 concernant une demande de crédit de CHF 2'530'000,-- pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité,

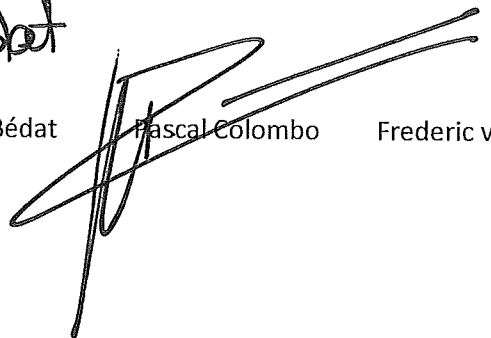
2. de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé,
3. de mettre au budget communal dès 2018 un montant maximal annuel de CHF 1'200'000,-- et le solde sur 2019.



Peter Payne
Rapporteur



Myriam Bédât



Pascal Colombo

Frederic von der Weid



Adrian von Wyl

Commission des routes et domaines

Objet	Préavis No. 29 / 2017, concernant une demande de crédit de CHF 2'530'000.- pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité.
Séance	09 novembre 2017 à 19h00 en salle de municipalité
Présents	Madame Florence Rattaz, Syndique, Monsieur, André Darmon, Municipal représentants la municipalité pour ce préavis, Messieurs Luc Badan, Thierry Staeger, Ferdinand Baumgartner, Oliver Sutton et Bertrand Jaton pour la Commission
Excusé	Aucun

Préambule

Pour donner suite aux résultats de l'étude d'assainissement du bruit routier, la Municipalité a entrepris un certain nombre de démarches visant à la mise en conformité de ses chaussées. Ces démarches ont consisté dans un premier temps à une analyse de l'état de nos voiries et de nos grands axes routiers qui a relevé qu'un changement de revêtement est suffisant pour diminuer le bruit routier et respecter l'obligation légale concernant les normes phoniques.

Ce rapport technique d'évaluation réalisé en juillet 2016 s'est doublé d'une étude (préavis 23/2017) pour réaliser une série de tests sur la qualité des matériaux bitumeux à utiliser, une analyse de sa teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), l'analyse du volume total d'enrobé à évacuer lors de l'établissement de la mise en soumission ainsi que l'état des canalisations existantes pour éviter une intervention ultérieure. Cette étude se composait des éléments suivants : un avant-projet, un projet d'ouvrage, les procédures d'autorisation (enquête publique et obtention du permis de construire) ainsi que l'appel d'offre et d'adjudication.

Situation actuelle

La demande de crédit dudit préavis porte sur l'ensemble des routes cantonales en traversée de localité (place du Village, route de Duillier, route de Trélex, route de la Cézille, route de Coinsins, route de la Gare).

Un bureau spécialisé a été mandaté pour effectuer une analyse et déterminer les travaux préalables nécessaires à la pose d'une couche de roulement phono absorbante, évaluer l'état de l'ensemble des chaussées et déterminer quels tronçons nécessitent des travaux de réfection complet de la superstructure de la route et définir un budget estimatif desdits travaux.

Les travaux prévus sont les suivants :

- **Route de Duillier** : 2 tronçons ne nécessitent pas de réfection de la chaussée. Aucun trottoir ne sera construit en entrée de village, le cheminement piétonnier étant suffisant en l'état. Un arrosage des ilots utilisés pour ralentir le trafic est par contre à l'étude. Enfin les travaux à

réaliser permettront également une réfection du chemin du Champs de Pierre qui bénéficiera de la mise à disposition des infrastructures utilisées pour les routes cantonales.

- **Route de Trélex** : Un ralentisseur de trafic est prévu à l'entrée du village. Un arrosage des ilots existants est également à l'étude.
- **Route de la Gare** : Les trottoirs ainsi que les poteaux actuellement en place ne seront pas modifiés car ils donnent satisfaction. Le trottoir en direction de la clinique après le carrefour menant à Sus-Chatel ne sera modifié, le coût de consolidation du talus étant jugé trop important.
- **Route de la Cézille** : Le ralentisseur médian sera raboté. En revanche, un trottoir le long de la déchèterie sera construit avec éclairage.
- **Route de Coinsins** : Aucun ralentisseur n'est prévu sur cette section du village. Par contre, des encaissements seront réalisés pour assurer la stabilité du futur revêtement.
- **Place du Village** : Une étude sur l'éclairage public est déjà en cours et ne fait pas partie de la liste des travaux de ce préavis (elle fera certainement l'objet d'un préavis séparé) ainsi qu'un passage à un éclairage LED (déjà en test à la rue de la Gare ainsi que sous l'Eglise).

Développement

Au vu des discussions que la commission des routes et domaines a échangé avec les représentants de la municipalité, il apparaît que:

1. Les travaux seront étalés sur 2 ans en 2 étapes; conditionnés à la météo et en accord avec l'office cantonal des routes pour une coordination optimale avec d'autres travaux éventuels dans la région.
2. Les travaux devront prendre en considération l'activité commerciale, économique et sociale du village. Ainsi, les travaux impactant la zone de l'école et des différents magasins devront être planifiés pour assurer la pérennité des commerces ainsi que la sécurité des usagers.
3. Le remplacement de la couche de roulement se fera en utilisant 2 types de revêtement (CMR4 et CMR8) pour une meilleure résistance dans le centre du village et les virages.
4. Une étude sur l'éclairage public dans le centre du village est déjà demandée et ne fait pas partie de la liste des travaux de ce préavis (elle fera certainement l'objet d'un préavis séparé). Elle sera potentiellement coordonnée avec l'avancée des travaux.
5. Une information aux riverains quant à la chronologie des travaux sera organisée pour que lesdits riverains puissent bénéficier d'une offre des sociétés déjà en place pour tous travaux en relation avec la réfection des routes cantonales.
6. Les travaux liés à l'assainissement du bruit routier (phono absorbant) font l'objet d'une subvention tant fédérale que cantonale de l'ordre de 15% sur le type de revêtement utilisé. Ces subventions sont liées à un début des travaux prévu pour début le printemps 2018 au plus tard.

Au vu de ce qui précède, la commission des routes et domaines propose au Conseil

- d'accepter le préavis numéro 29/2017, concernant une demande de crédit de CHF 2'530'000.- pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité.

- de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut financier agréé.
- de mettre au budget communal dès 2018 un montant maximal annuel de CHF 1'200'000.- et le solde sur 2019.

Note : Le préavis que la commission a étudié était provisoire. Suite à notre réunion avec la municipalité et durant la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas reçu de version définitive dudit préavis. Les propositions ci-dessus se rapportent donc aux informations disponibles à ce moment-là et contenues dans le préavis provisoire communiqué le 3 novembre 2017 par la municipalité.



B. Jaton
Rapporteur

L. Badan



T. Staeger



O. Sutton

F. Baumgartner

